

Réponse du quiz

Réponse N°1 : c

En touchant l'eau, le joueur prend 2 coups de pénalité.

Toutefois, selon la règle 13.4, vous avez tout à fait le droit de jouer une balle dans un obstacle d'eau. Mais quelques précautions sont à prendre pour éviter une pénalité:

Qu'il y ait de l'eau ou pas :

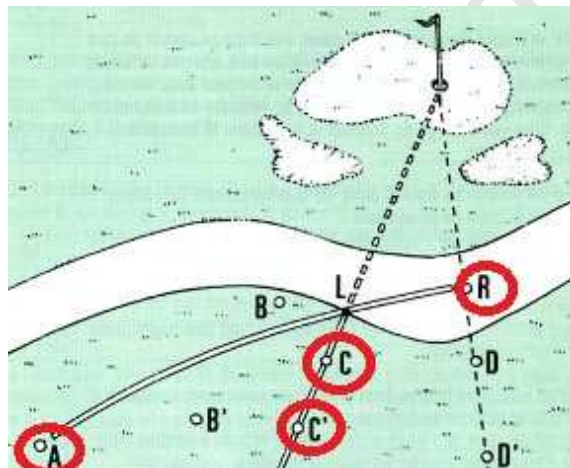
1° ne touchez ni l'eau ni le sol de l'obstacle avec la tête de club, à l'adresse ou lors du back-swing.

2° n'intervenez sur rien. Vous n'avez pas le droit d'enlever, ni de déplacer des débris reposant dans l'obstacle ou le touchant

Réponse 2 : a

Selon la règle 13.4, le pont est une obstruction inamovible et bien qu'il se situe à l'intérieur de l'obstacle d'eau, vous pouvez donc toucher l'obstruction à l'adresse ou dans le mouvement arrière du coup. Et ce, sans pénalité.

Réponse 3 :



- **Jouer du point « R »** : vous pouvez toujours jouer votre balle là où elle se trouve (à condition bien sûr qu'elle soit jouable) sans pénalité. Attention de ne toucher ni le sol ni l'eau à l'adresse !

- **Dropper la balle aux points « C » et « C' » avec 1 coup de pénalité.**

Effectivement, vous pouvez dropper votre balle aussi loin que vous le souhaitez en arrière de l'obstacle, sur la ligne drapeau / point d'entrée « L » (point où la balle a franchi en dernier la lisière de l'obstacle), avec 1 coup de pénalité.

- **Dropper la balle du point « A » avec 1 coup de pénalité.** Soit aussi près que possible du coup précédent (si balle jouée depuis le départ, possibilité de la replacer sur tee)

Réponse 4 : b

La dropping zone est une option supplémentaire aux autres possibilités de drop définies selon la règle 26.